



n° 2019/03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 FEVRIER 2019  
OBJET**

**TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES MISSIONS DE CONTROLE ET DES INSTALLATIONS  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)**

L'an deux mille dix-neuf, le onze février, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le cinq février 2019, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : GUIBOUT Damien, PIERRÈS Valérie, BERCHICHE Florence, PERRAULT Maurice, SIMONNEAUX Marc, PETIT Evelyne, FONTAINE Laure, De VILLELE Gontran

Etaient absents : CUENOT Eric, (donne son pouvoir à Damien GUIBOUT), RAMBAUD Bérénice, CORBEL Thierry.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

**EN EXERCICE : 11**

**PRÉSENTS : 8**

**VOTANTS : 9**

VU la délibération n° 8 du Conseil Municipal en date du 7 avril 2011 décidant la création du SPANC,  
VU la délibération n° 2018/17 du 9 avril 2018 pour le marché des prestations du SPANC,

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Davron a conclu un marché avec la société Amodiag Environnement pour la réalisation des missions suivantes du SPANC :

- Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées,
- Contrôle de bonne exécution en fin de travaux,
- Contrôle de bon fonctionnement,
- Diagnostic d'une installation existante lors d'une mutation de propriété.

Il propose d'établir le tarif des contrôles effectués dans le cadre des missions du SPNAC sur la base des prix de ce marché.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,  
FIXE les tarifs suivants :**

DESCRIPTIF	Unité	P.U. HT
<b>Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées</b>		
Forfait pour 1 à 5 installations	Le forfait	84,47€
Forfait pour 5 à 10 installations		82,82€
Forfait pour 10 à 20 installations		81,19€
Forfait pour > à 20 installations		79,60€

<b>Contrôle de bonne exécution en fin de travaux</b>		
Forfait pour 1 à 5 installations	Le forfait	232,30€
Forfait pour 5 à 10 installations		227,74€
Forfait pour 10 à 20 installations		223,28€
Forfait pour > à 20 installations		218,90€
<b>Contrôle de bon fonctionnement</b>		
Forfait pour 1 à 5 installations		197,51€
Forfait pour 5 à 10 installations		193,64€
Forfait pour 10 à 20 installations		189,84€
<b>Diagnostic d'une installation existante lors d'une mutation de propriété</b>		
Forfait pour 1 diagnostic :	Le forfait	238,85 €

Copie de la présente délibération sera transmise au  
-Représentant de l'État,  
-Comptable de la Collectivité

